

**2019**

## Formation obligatoire

### « Le kit de formation relatif au harcèlement sexuel et aux agissements sexistes – Spécial Référents »

**Le Mercredi 5 juin 2019** De 9 heures à 17 heures 30 (Repas compris)

**Animée par Arnaud GOREZ, Juriste en Droit Social**

**Journée de formation tout compris INTER (Repas et Pause) : 595 € HT**

**Journée réalisable INTRA au tarif de 1550 € HT**

**(+ Frais de déplacement et d'hébergement du formateur**

**(Pour le Nord – Départ Orchies – Pour le Sud – Départ Sophia Antipolis)**

**Au GOLF DE BONDUES au Château, Domaine de la Vigne, 59910 Bondues**

#### Renseignement concernant le stagiaire

Nom ..... Prénom .....

Fonction ..... E-mail .....

Nom ..... Prénom .....

Fonction ..... E-mail .....

#### Renseignement concernant l'entreprise

Raison sociale .....

Adresse .....

Nom du responsable de l'inscription .....

Téléphone ..... Fax .....

Mobile ..... E-mail .....

#### Renseignement concernant la facturation (si différent de l'entreprise)

Raison sociale .....

Adresse .....

Nom du correspondant facturation .....

Téléphone ..... Fax .....

Mobile ..... E-mail .....

*Toute demande de prise en charge par un OPCA devra figurer au présent Bulletin d'inscription et devra préalablement avoir été acceptée par l'OPCA et notifiée à SINTHIALL FORMATION.*

# *Conditions Générales de Vente*

## *SINTHIAL FORMATION – Institut Synerlis 2019*

### **Article 1 : Confirmation et convocation**

Dès réception du Bulletin, l'inscription du stagiaire est confirmée. L'entreprise cliente reçoit la Convocation du stagiaire, 2 exemplaires de la convention de formation, le programme détaillé et Le plan d'accès.

La 1ère convention est à conserver par l'entreprise ou à envoyer à l'OPCA

La 2ème convention est à retourner à

**SINTHIAL FORMATION « INSTITUT SYNERLIS »**  
**LES ESPACES ANTIPOLIS**  
**300 Route des Crêtes – CS 70116**  
**06902 SOPHIA ANTIPOLIS Cédex**

Les horaires de la formation sont inscrits dans la convocation et dans le programme détaillé.

### **Article 2 : Support pédagogique et attestation**

Le stagiaire se verra remettre un CD ROM à l'issue de la formation ainsi qu'une attestation de fin de stage mobilisable dans le cadre d'une éventuelle validation des acquis de l'expérience et pouvant être inscrite à son initiative sur le passeport formation

### **Article 3 : Modalités de règlement**

A l'issue de la formation, l'entreprise recevra une facture valant convention, incluant le RIB et un double de la feuille d'émargement signée par demi-journée.

En cas de prise en charge par un OPCA, SINTHIAL FORMATION devra en avoir été informé préalablement. En cas de défaut de paiement dans les délais impartis, l'entreprise restera solidairement débitrice du paiement de la facture.

### **Article 4 : Condition d'annulation**

Pour toute annulation moins de 15 jours avant le début de la formation, SINTHIAL FORMATION facturera le coût des dépenses réellement engagées, celles-ci correspondant à 60% du coût de la formation.

En cas d'absence ou d'abandon au cours de la formation, le coût de la formation sera facturé en Totalité

### **Article 5 : Conditions de paiement**

La facture est payable comptant et sans escompte dans les 30 jours à compter de sa date d'émission :

Par chèque libellé à l'ordre de SARL SINTHIAL FORMATION – Service Comptabilité –  
LES ESPACES ANTIPOLIS - 300 Route des Crêtes – CS 70116 - 06902 - SOPHIA ANTIPOLIS  
Cédex

Par virement: N°RIB : Crédit Mutuel Nord Europe Code Banque 15629 Code Guichet 02740  
Numéro Compte 00046078501 Clé 97 BIC CMCIFR2A

Je soussigné(e) accepte les  
signature  
modalités de règlement et d'annulation

Cachet de l'entreprise et